

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la salle Cantin de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au 200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures, le 18 novembre 2019 à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais plus les frais encourus subséquemment, et ce, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19).

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Situation	Cadastre du Québec
2577-88-0376-1-000-0000	SYLVAIN GENEST	620 A, chemin du Petit-Village Sud	3 055 741
2677-24-8916-1-000-0000	JACQUES LEFEBVRE ET CHANTAL GIRARD	620, chemin du Petit-Village Sud	3 056 157
2682-76-9272-1-000-0000	SIMON HAMEL	1726, chemin du Haut-Fossambault	3 056 620
2777-46-4642-1-000-0000	CHANTAL GIRARD ET JACQUES LEFEBVRE	543, route 138	3 056 188
3077-69-0591-8-001-0002	JULIE DESLAURIERS ET DANY GIONET	2 - 101, rue du Fenouil	5 024 557, 5 024 555
3077-69-0591-8-001-0003	JULIE DESLAURIERS ET DANY GIONET	3 - 101, rue du Fenouil	5 024 558, 5 024 555
3078-32-3425-1-000-0000	PIERRE TREMBLAY	105, rue du Soya	3 058 401
3178-91-6435-2-001-0001	DANY GIONET ET JULIE DESLAURIERS	106 C, rue du Coutelier	5 024 552, 5 024 551
3178-91-6435-2-001-0003	DANY GIONET ET JULIE DESLAURIERS	106 B, rue du Coutelier	5 024 554, 5 024 551
3279-50-8604-3-001-0002	JULIE DESLAURIERS ET DANY GIONET	109 B, rue de la Verrerie	5 246 306, 5 246 304
3279-50-8604-3-001-0003	JULIE DESLAURIERS ET DANY GIONET	109 C, rue de la Verrerie	5 246 307, 5 246 304
3578-41-9760-1-000-0000	GILLES PELLETIER ET ANNIE SAVARD	137, rue Joseph-Bouchette	2 814 115
3578-95-5614-1-000-0000	GILLES BÉRUBÉ	2132, rue des Riverains	5 337 989
3679-67-2325-1-000-0000	YUAN BOUDREAU	2108, rue Verrette	2 814 574, 2 814 573
3777-66-3486-9-000-0000	9302-8108 QUÉBEC INC.	chemin de la Plage-Saint-Laurent	2 813 261

Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Situation	Cadastre du Québec
3779-24-4056-4-000-0000	STÉPHANE DAIGLE ET CÉLINE LAROUCHE	3027, rue Ratté	4 088 536
3877-25-4828-1-000-0000	ÉLAINE DAIGLE	308, chemin de la Plage-Saint-Laurent	2 813 247
3879-15-1352-1-000-0000	FIDUCIE ORCÉAN	244, rue du Grand-Hunier	2 812 579
3879-27-9713-1-000-0000	KARINE LEMAY ET CLAUDE MILOT	132, rue de la Trinquette	2 812 678

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable de 9 h à 10 h, aux dates et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

Conditions à respecter pour enchérir :

- > Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
- > Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
 - Permis de conduire
 - Carte d'assurance-maladie
 - Passeport
- > Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
 - À titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
 - À titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir. (résolution-mandat, procuration et autres)

2. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce **paiement total** doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.
4. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.
5. **Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service de la trésorerie au 418 878-2955.**

Donné à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 30 octobre 2019, conformément à la résolution n° 2019-366 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le 17 septembre 2019.

Le greffier de la Ville,
Daniel Martineau,
www.VSAD.ca